SAINTONGE

Sport Automobile Auto & Karting
Comité régional Poitou Charentes

Fédération Française du Sport Automobile FFSA

27e Rallye de Saintonge

Réglement

17.18.19 juillet 2015

27e RALLYE NATIONAL DE SAINTONGE (moderne)

17.18.19 JUILLET 2015

Ce règlement particulier complète le règlement standard Des rallyes.

PROGRAMME DU RALLYE.

1 juin 2015	Parution du règlement.
1 juin 2015	Ouverture des engagements.
6 juillet 2015	Clôture des engagements.
11 juillet 2015	Publication du carnet d'itinéraire.

VENDREDI 17 JUILLET 2015. Parc des expos Saintes.

16h30 à 20h00	Vérifications administratives.

un briefing écrit sera remis à chaque pilote.

17h00 à 20h30	Vérifications techniques.
17h00	mise en place parc départ.
19h30	1ere réunion du collège.
21h30	Publication des autorisés à prendre le départ, heures et ordre de départ.

Reconnaissances : Samedi 11 juillet. Dimanche 12 juillet

9h00/12h00 et 14h00/21h00

Vendredi 17 juillet

9h00/12h00 et 14h00/23h00

SAMEDI 18 JUILLET 2015.

8h45 Départ du rallye de Saintes 1er voiture 10 minutes après dernier VHC.

Résultats partiels	affichage parc des expos à Saintes
23H44.	Arrivée à Saintes de la 1ere voiture parc fermé, parc expos.
Vérifications.	Vérifications finales : garage DELKO à Saintes. Le taux horaire de la main d'œuvre est de 60.00 TTC.

30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent : publication des résultats du rallye au parc des expos à Saintes.

DIMANCHE 19 JUILLET 2015.

11h00	Remise des prix, salle de spectacle Parc des expos à Saintes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION.

L'association sportive automobile de Saintonge, organise les 17.18.19 juillet 2015 le 27e Rallye de Saintonge en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser N° 166 en date du : 1 juin 2015

COMITE D'ORGANISATION.

Président	Jacky Couturier
Vice-présidents	Christophe Gaudin
	Willy Delavaud
Trésorier	Paul Paillé
Secrétaire	Elisa Couturier

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

ASA de Saintonge – représentée par Jacky Couturier
7 rue du vigneau 17460 Préguillac. Tel : 05.46.93.55.64

Secrétariat du rallye.

COUTURIER Elisa 7 rue du vigneau
17460 Préguillac 07.70.86.88.07 .fax : 05.46.94.66.12
Sasourallye17@live.fr 05.46.93.55.64

PERMANENCE DU RALLYE.

1 juin au 17 juillet 2015 12h00 = secrétariat du rallye.
17 juillet 12h00 au 19 juillet 12h00 : parc expo Saintes.

ARTICLE 1.1P OFFICIELS DE L'EPREUVE.

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS.

Président	j.l Phélipeau	9060	11/10
Membre	C. Marendeau	6807	15/07
	J. Tromas	128570	12/02

DIRECTION DE COURSE

	J. Lorre	10395	12/02
Adjoint à la DC	J. Poinot	5558	11/01
	P.Orillac	14992	10/04

Dr de course délégué ES

	B. Condemine	6916	11/10
Adjoint	P. Schubler	27374	12/02

Dr de course délégué ES

	J.L. Mineur	29169	12/09
Adjoint	N. Gougeon	709	17/21

Voiture tricolore	C. Marandeau	4692	15/07
Voiture Damier	B. Loriou	7978	11/10

Juges de faits	HL Leguellaut	5555 11/04
	F. Kamp	50053 11/10

COMMISSAIRES TECHNIQUES.

Responsable :	J.C Brigaud	13558 11/17
	Robert Bardet	13850 11/01
	Lionel Dubois	6168 11/25
	Bernard Lafond	14448 11/01
	Vincent Darlavoix	170389 17/14

COMMISSAIRES SPORTIFS CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

Mathieu Bonnaud - Gilles CHABERNAUD
41131 11/01 - 13554 11/01

MEDECIN CHEF : Dr Diacono Patrice

A l'exception des membres du collège du rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que « juge de fait « pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.

TABLEAU D'AFFICHAGE ; Parc expos à Saintes

Relation avec la presse :
Relation avec les commissaires : Francois SEVENO
Classements : J.Luc Cousseau
Responsable des recos : François Seveno
Relation sécurité avec le PC : Gérard Texier

ARTICLE 1.2P ELIGIBILITE.

Le 27e rallye de Saintonge compte pour :

La coupe de France des rallyes 2015. Coef : 3
Le championnat du comité régional Poitou-Charentes 2015.
Le championnat du comité Limousin 2015.

ARTICLE 1.3P VERIFICATIONS.

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu au parc des expos de Saintes
le vendredi 17 juillet de 16h30 à 20h00.
(ou un parc remorque sera mis à leur disposition).

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées Au garage DELKO de Saintes. Le tarif horaire de la main d'œuvre est de 60.00€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES.

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS/PILOTES.

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 27e Rallye de Saintonge doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande dument complétée lisiblement avant le 6 juillet 2015 minuit.

3.1.10P. le nombre maximum des engagés pour le Rallye de Saintonge et le rallye VHC est fixé à 120 Voitures.

3.1.11.1P
Les droits d'engagement sont fixés à :
¤ avec la publicité facultative : 460,00€
¤ sans la publicité facultative : 920,00€

3.1.12P **la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

ARTICLE 4P.VOITURES/EQUIPEMENTS.

4.3P Conforme au règlement standard FFSA.
Le stationnement et l'assistance des voitures sont interdits en dehors du parc d'assistance. Dans le parc d'assistance ne seront acceptés que **deux** véhicules identifiés par le sticker « assistance » ou « reconnaissance » collé sur le pare-brise. Seul la présence de ce sticker donnera accès au parc d'assistance situé parc des expos de Saintes.

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES. Pour tous les rallyes
Chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support D'une surface au moins égale à la plaque d'immatricula-Tion (520x110mm) permettant le positionnement de L'identification promotionnelle exclusivement réservée A l'organisateur » L'absence de cette plaque entrainera les penalités prevues à l'article 5.4 du reglement standart des rallyes FFSA 2015 .

ARTICLE 5P. PUBLICITE.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative, seront communiquées par un additif au présent règlement lors des vérifications administratives. Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image du rallye devra être autorisée par les organisateurs.
Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du rallye sans l'autorisation de l'organisateur.

ARTICLE 6P. SITES/INFRASTRUCTURES.

6.1P DESCRITION

Le rallye représente un parcours de 283.900 kms

Il est divisé en 1 étape et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur

totale de 115.300 kms.

Les épreuves spéciales sont :

LES ABLAINS	7.300 km	1 fois
LA BONNETIERE	7.000 km	1 fois
BUSSAC	12.750 km	4 fois
JUICQ	12,500 km	4 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

6.2.P RECONNAISSANCES.

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6.P les reconnaissances sont autorisées les :

Samedi 11 et dimanche 12 juillet 2015.
9h00/12h00 et 14h00/21h00

Vendredi 17 juillet 2015.

9h00/12h00 et 14h00/23h00.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de de la réglementation FFSA et du respect du code de la route sur route ouverte.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois maximum par ES.

Un carnet de contrôle de reconnaissance sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire, il devra être présenté à chaque demande.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et les sanctions prévues à l'article 6.2.7 de la réglementation FFSA seront applicables.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE.

7.1P ORDRE DE DEPART : premiere section : dans l'ordre croissant des numéros. Pour les sections suivantes : dans l'ordre du classement scratch après l'ES2. Avec pénalité.

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÖLES.

7.2.11P les signes distinctifs des commissaires sont :
Commissaires : combinaisons orange .
Chef de poste : chasuble = chef de poste.
Relations concurrents : chasuble = relation concurrent.

ARTICLE 8P RECLAMATION/APPEL.

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS.

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX.

les prix en espèces sont cumulables.

GROUPES.

4 à 6 partants	7 et +
1er : 100.oo€	1er : 180.oo€
2e : 75,oo€	2e : 130,oo€
3e : 50,oo€	3e : 90,oo€

CLASSES.

1 à 4 partants	1° = 400 €
5 à 9 partants	1° = 400 € 2° = 150 €
10 et +	1° = 400 € 2° = 150 € 3° = 50 €

Des coupes ou trophées non cumulables seront remises :

- Aux 3 premiers du scratch.
- Au premier de chaque groupe.
- Au premier de chaque classe.
- A la première femme pilote.
- A la première femme copilote
- Au premier équipage féminin

La remise des prix se déroulera le dimanche 20 juillet à

11h00 salle de spectacle du parc des expos à Saintes.

Les personnes absentes à la remise des prix perdront leur droit aux récompenses. Sur l'ensemble des deux rallyes

Un engagement pour 2016, sera offert à une copilote

Et à un copilote, par tirage au sort sur les concurrents

Classés et présents sur l'ensemble des deux rallyes.

A l'issue de la remise des prix un verre de l'amitié sera

Servi en l'honneur des participants au rallye .